

Recours au Règlement

Je pense qu'être juste, c'est un objectif légitime auquel nous aspirons tous. Si l'on avait lu soigneusement ce qu'on a rapporté au sujet du président de l'AFPC, on saurait qu'il ne préconisait pas personnellement la violence contre les femmes.

Pourtant, je remarque que le gouvernement—je ne sais pas qui détermine l'ordre des orateurs—a décidé de parler de cette question trois fois ce jour-là. À deux reprises, au cours de la période des questions, on a désigné M. Bean comme le vice-président du Nouveau Parti démocratique, ce qu'il n'est évidemment pas.

Maintenant, il ne convient pas de rapporter le contenu d'une lettre et d'en interpréter différemment le propos, probablement sans le vouloir. Pourtant, ce n'est pas quelque chose de si rare. Lorsqu'on s'en prend ici à l'un d'entre nous, on sait pertinemment que cette personne aura l'occasion de se défendre.

D'après moi, c'est une initiative malheureuse que d'attaquer quelqu'un qui ne fait pas partie de la Chambre d'une façon aussi malveillante, en sachant très bien que tant que les observations en question sont faites ici, elles ne peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires comme ce serait probablement le cas si elles étaient faites ailleurs.

Je soupçonne que je ne suis pas le seul à penser ainsi. Je comprends les observations qu'a faites mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. En disant oui, il reconnaît même maintenant la portée générale de l'argumentation qu'il appuie.

Voilà pourquoi nous comptons sur vous pour nous donner une idée de la façon dont nous devrions procéder à l'avenir.

M. le Président: J'aime beaucoup le ton de l'intervention du député de Kamloops, de même que des autres interventions qui ont été faites aujourd'hui.

Cette affaire remonte à plusieurs jours déjà. Pour être franc, je dois dire à la Chambre que je n'ai pas fini de l'examiner.

Cette question n'est pas aussi facile à régler qu'on pourrait le croire à première vue. Tout d'abord, un incident s'est produit à l'extérieur de la Chambre. La présidence n'est pas en mesure de savoir ce qui s'est produit au juste, sauf par oui-dire.

Ensuite, et mis à part l'incident en question, il y a des affaires qui relèvent du domaine public à l'extérieur de la Chambre. Il est parfois difficile de faire la part des choses entre ce qu'il convient et ce qu'il ne convient pas d'en dire.

On a fait remarquer à juste titre que nous ne devrions pas oublier qu'il faut faire preuve de considérablement de retenue lorsqu'on fait, au sujet de quelqu'un qui n'est pas à la Chambre, des observations qui seraient considérées comme diffamatoires si elles étaient faites à l'extérieur de la Chambre.

Je vais essayer de trouver le moyen de définir ici une certaine ligne de conduite. J'ai remarqué avec inquiétude que les expressions très imagées ou les insinuations que les deux côtés de la Chambre emploient parfois à l'égard de diverses personnes ou de leur association avec diverses personnes peuvent se révéler effectivement fort avilissantes.

Cela suscite certes l'agacement ou la colère de la Chambre et, partant, le désordre.

Je conviens avec les députés qui ont pris la parole que cette affaire mérite réflexion. Je vais m'efforcer de rendre un jugement utile.

J'ose croire que l'incident d'hier ne portera personne à croire que les deux côtés de la Chambre ne sont pas traités de la même manière, ni même que les députés ne sont pas traités de la même façon selon qu'ils sont placés près du fauteuil ou à l'autre bout de la Chambre. Très franchement, je n'entends pas la plupart du temps les observations impertinentes.

Je crois que le député que j'ai réprimandé, qui s'est rétracté et qui s'est excusé, criait à la tête d'un ministre qui était en train de répondre. J'ai estimé opportun dans les circonstances de le rappeler à l'ordre.

Je tiens simplement à signaler très clairement que si j'entends des observations du même genre adressées par des ministériels à des députés de l'opposition qui posent des questions, je les déclarerai contraires au Règlement. Je peux vous garantir que la présidence essaie de s'assurer que le Règlement s'applique de la même façon aux députés des deux côtés de la Chambre.

En toute franchise, je suis encouragé par les observations des députés ce matin à ce sujet, et je pense que cela dénote le sentiment général dans cette enceinte qu'il nous faut déployer des efforts supplémentaires pour nous